

**ESPACE
COMMUNAUTAIRE
LONS AGGLOMÉRATION**



d'Espace Communautaire Lons Agglomération

Arrêté T 2023-02

Objet :

Arrêté du Président d'ECLA portant
mise à jour n°4 du PLU de Montmorot



- VU les articles L.5211-2 et L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales;
- VU le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L.151-43, R.151-51, R.151-53 et R.153-18;
- VU l'article L.2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales;
- VU le Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Montmorot approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 15 février 2017;
- VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 17 novembre 2022 sollicitant auprès des communes membres le transfert de compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu et de carte communale;
- VU le transfert de compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu et de carte communale à ECLA à compter du 18 février 2023;
- VU la délibération du Conseil Municipal de la Commune de Montmorot en date du 15 mars 2023 portant approbation du zonage d'assainissement;
- VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 30 mars 2023 portant approbation du zonage d'assainissement de la Commune de Montmorot;

ARRÊTE :

- Article 1 : Les annexes du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Montmorot sont complétées par le plan de zonage d'assainissement:ensemble de la Commune au 1/6000;
- Article 2 : La mise à jour est effectuée sur les documents tenus à la disposition du public à la Mairie de Montmorot;

- Article 3 : Le présent arrêté sera affiché au siège d'ECLA et en mairie de Montmorot pendant un mois.
- Article 4 : Le présent arrêté accompagné du dossier de mise à jour sera transmis au Préfet afin qu'il effectue la mise à jour des documents tenus à disposition du public en Préfecture.
- Article 5 : Le Directeur Général des Services, ainsi que la Directrice du Pôle Urbanisme Habitat et Cadre de Vie d'ECLA sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.



Lons-le-Saunier, le 9 mai 2023

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "CB", is written over the printed name.

Claude BORDCARD

